



## Puis-je récupérer mes biens ?

Par **Maryse04**, le **09/09/2010** à **17:04**

Bonjour,

je tiens tout d'abord à expliquer ma situation familiale pour que tout le monde comprenne bien .

Mon grand père possédait des biens , Maison , Terrain , etc ..

Il avait 2 fils , Mon père et Son frère

Mon père a eu 2 filles, Moi et Ma sœur tandis que Son frère a eu Qu'une seule fille.

Ayant quitté ma région native dès mon jeune âge , je n'est jamais connu de façon proche cette partie de famille.

Lors du décès de mon grand père, tout les biens son revenu à un seul de ses fils ( et en l'occurrence pas mon père puisque lui était déjà décédé. Mais le notaire n'a apparemment pas cherché à comprendre si mon père avait eu des enfants ..

Ors du décès du frère de mon père ( celui qui a récupéré l'héritage ) tout les biens sont revenu à sa fille ( donc .. ma cousine .. )

Mais elle même est également décédée il y a quelques années et les biens sont donc allés directement à son mari. Qui lui n'a aucun lien familial avec le père .

Je me suis retrouvé il y a quelques semaines nez à nez avec cet homme qui m'a montré avec fierté tout ce qui appartenait à mon grand père , mais depuis que sa fille a été au courant de cette situation , impossible de le recontacter ..

Pensez vous que je suis en droit de demander ce qui aurait dû revenir à moi et aussi à ma sœur en l'occurrence , puisque de mon côté nous sommes 2 sœurs .

MERCI beaucoup pour les renseignements

Maryse

Par **mimi493**, le **09/09/2010** à **21:43**

Vous auriez du hériter de la part de votre père décédé.  
Le décès du grand-père date de quand ?  
Etiez-vous au courant du décès du grand-père ?  
Etiez-vous mineur lors du décès ?

Il y a un délai de prescription pour accepter une succession, mais il ne court qu'après avoir eu connaissance de ses droits.

Par **toto**, le **09/09/2010** à **21:52**

vosre histoire se déroule sur plusieurs années. Le code civil a été modifié en 2001, 2006 ...

reprenez votre histoire en datant les évènements. Sans cela , on ne peut pas répondre à vos questions.

Il serait également intéressant de vérifier au service des hypothèques le nom exact du propriétaire.